

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-56

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-56

Renouvellement urbain - Bordeaux - Grand Parc - Attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole à la CdC Habitat dans le cadre de la réhabilitation de 156 logements de la résidence Emile Counord - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier du Grand Parc est un quartier singulier dans la ville de Bordeaux. D'une superficie d'environ 60 hectares, il comprend plus de 4000 logements dont 95 % de logements locatifs sociaux.

En 2011, la Ville et ses partenaires Bordeaux Métropole, Aquitanis, InCité, La Caisse des dépôts et consignation (CDC) Habitat et la polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine ont mis en place un plan d'actions coordonnées afin d'améliorer le fonctionnement du quartier et de mieux l'aménager.

L'une des orientations générales du plan guide de 2014 est de valoriser le patrimoine et d'offrir une nouvelle mixité d'habitat proposant une action conjointe sur la mise en valeur du patrimoine existant et sur l'introduction mesurée d'une nouvelle offre de logements.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole, par délibération du 12 juillet 2019, a approuvé un règlement d'intervention de la politique de la ville et du renouvellement urbain permettant notamment de soutenir les réhabilitations ambitieuses par l'octroi de subventions aux bailleurs corrélées au montant investi dans chaque logement.

La CDC Habitat envisage de réhabiliter 156 logements collectifs de la résidence Emile Counord située dans le quartier du Grand Parc, rue François Levêque à Bordeaux.

Cette résidence est localisée au niveau de la station de tram « Grand Parc », en lisière Est du quartier. Construite en 1960, elle comprend 10 étages s'élevant sur 2 niveaux de rez-de-chaussée abritant halls et caves. Elle est composée de 5 cages d'escalier dont la plus au nord sera démolie pour ouvrir un axe piéton structurant est-ouest, « l'allée du tram », entre le centre du quartier et l'arrêt de tramway grand parc.

Les travaux envisagés par la CDC Habitat visent à améliorer sensiblement la qualité et la performance des logements pour :

- procurer aux occupants un niveau de confort intérieur adapté aux standards et attentes actuelles par une remise à niveau des installations sanitaires et techniques (électricité, plomberie, sanitaires, ...),
- renforcer le niveau de performance environnementale (isolation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et isolation des planchers de sous-sols, changement des portes palières de logements, ...) afin de répondre au défi environnemental et de limiter consommations et charges pour les locataires,

- améliorer l'image architecturale de la résidence souhaitée par la ville de Bordeaux en rénovant notamment la façade qui est une véritable vitrine sur le quartier.

Ce projet de réhabilitation prévoit un investissement ambitieux d'environ 43 500€ HT par logement.

Cette opération est donc éligible au nouveau règlement d'intervention de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une aide de Bordeaux Métropole à la CDC Habitat de 2000€ par logement soit un montant total de 312 000 euros.

Cette subvention sera versée par Bordeaux Métropole à la CDC Habitat sur la base des modalités et des pièces mentionnées dans le projet de convention financière figurant en annexe 1.

Conformément au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, le paiement de l'aide pourra intervenir en plusieurs fois : une avance de 50% pourra être demandée et versée sur présentation de l'ordre de service lors du commencement d'exécution du projet. Le solde pourra être demandé et versé à la clôture de l'opération sur présentation du PV de réception.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Métropole

VU la délibération n° 2019/0466 du 12 juillet 2019 portant approbation du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

VU le contrat de codéveloppement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et Bordeaux signé le 6 août 2018 et plus particulièrement la fiche action n°50 relative au projet de renouvellement urbain du Grand Parc : coordination, partenariat et volet logement,

VU la demande de financement accusée en réception à la Direction de l'habitat de Bordeaux Métropole en date du 25 novembre 2019 et la note de présentation du programme,

VU la décision de subvention pour l'amélioration de logements locatifs n° 20193306300027 du 06/12/2019 au titre des crédits délégués Etat valant agrément pour la réalisation de travaux d'amélioration, de transformation ou d'aménagement de logements locatifs conventionnés, conformément à la convention de délégation de compétence du 19/07/2010,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération de réhabilitation de la résidence Emile Counord est éligible à l'aide de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à accorder et à verser à la CDC Habitat une subvention de 312 000 euros, pour la réalisation de l'opération de réhabilitation de 156 logements locatifs sociaux de la Résidence Emile Counord sur la commune de Bordeaux – Quartier du grand Parc,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière relative à cette subvention avec CDC Habitat, ainsi que tout acte afférent à cette opération,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à payer les dépenses relatives à cette subvention au moyen des crédits votés en section d'investissement au chapitre 204 compte 20422 fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JANVIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--